

Propos introductifs de la séance du 03 octobre 2017 GOUVERNANCE ET CONCERTATION

Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole :

Le club PLUi constitue un réseau et un lieu d'échanges de bonnes pratiques, qui vient en appui de la grande région comme territoire cohérent de travail.

Clermont-Ferrand, métropole d'équilibre de l'ouest régional souhaite jouer pleinement son rôle dans l'échiquier territorial. La tenue du club régional à Clermont-Ferrand s'inscrit dans cette perspective.

Le PLUi, notamment le PLUi 3 en 1 qui comprend un volet « habitat » et « déplacement », fabrique une communauté de destin. Le PLUi permet de rendre la stratégie intercommunale vivante et réelle.

Le lancement de la réflexion sur le PLUi de Clermont Auvergne Métropole s'est fait via la mise en place d'une commission extra-communautaire qui permet d'inclure des élus non communautaires (notamment les adjoints à l'urbanisme), afin de réintégrer les élus qui ne sont pas communautaires dans la décision politique et limiter le sentiment de dépossession.

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole est un territoire sans frontière pour ses habitants. Cette réalité vécue doit se retrouver dans une réalité affichée : ainsi le PLUi est un outil de convergence et de réflexion pour des territoires disparates (cœur urbain, périurbain, rural, rurban)... mais pour lesquels les limites communales s'effacent.

Armand SANSEAU, Directeur de la DDT du Puy-de-Dôme

Le Club PLUi Auvergne-Rhône-Alpes a été initié en 2015 pour permettre aux élus engagés dans une démarche de PLUi de réfléchir ensemble. Il permet d'accompagner les intercommunalités par un lieu d'échange et de partage proposant des outils méthodologiques, juridiques et financiers à travers les appels à projets lancés par le ministère .

Depuis 2 ans, en région, le nombre de PLUi approuvés ou en cours d'élaboration est passé de 15 à 52. Différents éléments favorisent cette dynamique notamment le travail d'accompagnement des DDT sur le terrain. 2017 marque cependant un ralentissement de la dynamique qui s'explique par l'application de la Loi Notre qui bouleverse les structures intercommunales : la région passe ainsi de 284 à 167 EPCI (ayant leur siège en région). Dans ce contexte, la loi Alur qui prévoyait le transfert automatique de la compétence planification sauf application de la minorité de blocage, n'a pas eu l'effet escompté : seuls 54 EPCI ont à ce jour la compétence « planification ».

Pourtant, le PLUi est l'outil opérationnel qui dans le contexte actuel montre toute sa pertinence pour permettre une approche globale du projet de territoire, car intégrant l'ensemble des problématiques de : revitalisation des centre-bourg, réponse aux besoins en logement, défis de la transition énergétique... dans un objectif d'optimisation du foncier.

Le PLUi c'est la garantie de traiter ainsi de toutes ces questions et enjeux (dont un certain nombre se retrouve dans la stratégie logement en cours d'élaboration) à la bonne échelle territoriale : celle du bassin de vie, et dans une articulation cohérente avec les autres échelles de planification :

- le SRADDET, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, élaboré par la région. La loi NOTRe a doté les EPCI compétents en matière de planification, de plusieurs prérogatives pour contribuer à ce schéma : elles sont reconnues comme PPA obligatoires et devront émettre un avis sur le schéma.

- le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale : A l'heure de l'élargissement de la taille des EPCI, la place du SCoT peut être interrogé. Il semble pourtant trouver toute sa place quand il est réalisé sur une échelle de bassin de vie élargie et cohérente, tel que la zone d'emploi et qu'il affirme son entrée stratégique.

CONTACTS : L'équipe d'appui du CLUB PLUi Auvergne-Rhône-Alpes

Nom	Prénom	Structure	Mail
LAROUDIE	Fabienne	DREAL	fabienne.laroudie@developpement-durable.gouv.fr
PFUND	Aurélien	DREAL	aurelien.pfund@developpement-durable.gouv.fr
MAGNARD	Aurélié	DDT 69	aurelie.magnard@rhone.gouv.fr
MOLLION	Vincent	DDT 69	vincent.mollion@rhone.gouv.fr
PONAMALE	Léonard	DDT 63	leonard.ponamale@puy-de-dome.gouv.fr
FOURNIER	Luc	DDT 73	luc.fournier@savoie.gouv.fr
HATIER	Jean-Philippe	DDT 73	jean-philippe.hatier@savoie.gouv.fr
DARMEDRU	Flora	DDT 42	flora.darmedru@loire.gouv.fr
GEORGES	Jean-Paul	ADEME	jean-paul.georges@ademe
OLEI	Sarah	CEREMA	sarah.olei@cerema.fr
BUEVOZ	Colombe	AUR Grenoble	colombe.buevoz@aurg.asso.fr
DUCROCQ	Lætitia	Epures	lducrocq@epures.com
VAZ-BROSSARD	Sandrine	Urba Lyon	s.vaz-brossard@urbalyon.org
GRIFFOUL	Cristel	AU Clermont	cgriffoul@clermontmetropole.org



Le site internet du club PLUi :
<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/>

Contacts club PLUi national :

Guenole.Poix@developpement-durable.gouv.fr
Club.PLUi@developpement-durable.gouv.fr

